

20 | Programme de formation 19 | GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparation à l'examen pour le diplôme de Conseiller funéraire et suivi de la formation complémentaire obligatoire visant à assurer la direction administrative et financière de la structure et du personnel (*Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT*), le stagiaire sera capable de :

- ▶ Assurer la direction administrative et financière des régies, entreprises ou associations (*pompes funèbres*) et du personnel
- ▶ Conclure toute l'organisation et les conditions de la prestation funéraire
- ▶ Agir dans un cadre d'action dont il assure lui-même la définition à partir des objectifs de la direction générale
- ▶ Planifier les activités diverses inhérentes à la gestion optimale de ce centre
- ▶ Veiller au strict respect de la déontologie par ses subordonnés à quelque niveau qu'ils soient

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Projections de présentations, d'exercices et de vidéos
- ▶ Cas pratiques, QCM, jeux de rôles
- ▶ Visite sur site des équipements funéraires
- ▶ Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire (*frais d'inscription à l'examen inclus*)

DURÉE 252 HEURES :

182 H soit 26 jours de formation théorique réparties sur 2 modules :

Module Préparation au diplôme de Conseiller funéraire de 140H (20 jours, 7H/jour, 35 H/S) + Module complémentaire Dirigeant ou gestionnaire d'une entreprise funéraire de 42 H (6 jours, 7H/jour, 35 H/S)

70 H de formation pratique au métier de conseiller funéraire dans un établissement funéraire.

CONTENU :

- ▶ Hygiène, sécurité et ergonomie
- ▶ Législation et réglementation funéraire
- ▶ Psychologie et sociologie du deuil
- ▶ Pratiques et rites funéraires
- ▶ Conception et animation d'une cérémonie
- ▶ Encadrement d'une équipe
- ▶ Produits, services et conseil à la vente
- ▶ Réglementation commerciale

MODULE COMPLÉMENTAIRE DIRIGEANT OU GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE FUNÉRAIRE :

- ▶ connaissances générales relatives à la gestion des entreprises

SANCTION DE LA FORMATION :

Formation théorique : examen en vue de l'obtention du diplôme de Conseiller funéraire (épreuve écrite de 80 questions et entretien individuel de 15 mn avec le jury)

Formation pratique : évaluation du stage obligatoire de conseiller funéraire par le tuteur.

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

COÛT :

Coût total : 4050€ HT, soit **4860€ TTC**

Coût horaire : 22.25€ HT, soit **26.70€ TTC**

20 | Programme de formation

19 | GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE

INTERVENANTS :

La formation est assurée par des professionnels du funéraire.

PRÉ-REQUIS :

Il n'y a pas de prérequis mais il y a une forte dimension au conseil, donc importance de manipuler la langue Française tant orale qu'écrite ainsi que les mathématiques.

Remise du dossier d'inscription.

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

1^{er} jour	Hygiène, sécurité et ergonomie (7 heures) <ol style="list-style-type: none">1. Les équipements et les règles de protection2. Les gestes et les postures
2^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les règles applicables aux opérations funéraires
3^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les règles applicables aux opérations funéraires
4^{ème} jour	Psychologie et sociologie du deuil (7 heures) Les grandes étapes du deuil
5^{ème} jour	Psychologie et sociologie du deuil (7 heures) Les deuils particuliers
6^{ème} jour	Pratiques et rites funéraires (7 heures) Les rites funéraires civils et religieux
7^{ème} jour	Pratiques et rites funéraires (7 heures) Les règles du protocole
8^{ème} jour	Conception et animation d'une cérémonie (7 heures) <ol style="list-style-type: none">1. Les lieux et les équipements2. L'application des règles du protocole
9^{ème} jour	Conception et animation d'une cérémonie (7 heures) La prise de parole en public
10^{ème} jour	Encadrement d'une équipe (7 heures) Règles et fonctionnement de base du management d'une équipe

20 | Programme de formation 19 | GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

11^{ème} jour	Connaissances administratives générales (7 heures) Organisation et fonctionnement des institutions administratives
12^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les règles applicables aux opérations funéraires
13^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Législation funéraire
14^{ème} jour	Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les contentieux liés à l'organisation des obsèques
15^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Présentation et description des produits
16^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Identification des besoins et des attentes des clients / familles
17^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Prévoyance funéraire
18^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Découverte de la thanatopraxie
19^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Identification des besoins et des attentes des clients / familles
20^{ème} jour	Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Réglementation commerciale / droit de la consommation

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

1^{er} jour	Comptabilité (7 heures)
2^{ème} jour	Droit des Sociétés (7 heures)
3^{ème} jour	Droit du Travail (7 heures)
4^{ème} jour	Droit Fiscal (7 heures)
5^{ème} jour	Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (7 heures)
6^{ème} jour	Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (7 heures)